



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Ville de Bruxelles
Département Urbanisme
Section Autorisations
Madame Mosquera
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf. : (corr. :S. de Meeus) D339/2021

N/Réf. : AA/BDG/BXL22814681_PU_deSmetdeNaeyer_574

Bruxelles, le 19/11/2021

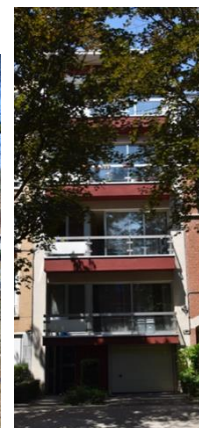
Objet : BRUXELLES. Boulevard de Smet de Naeyer, 574 (arch. Jo. F. Draps, 1970)
Demande de permis d'urbanisme portant sur le remplacement des châssis et de la porte d'entrée en aluminium.

Avis de la CRMS

Madame,

En réponse à votre courrier du 29/10/2021, reçu le 03/11/2021, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 10/11/2021.

Cet immeuble à appartements se situe dans la zone de protection des maisons Art nouveau sises boulevard de Smet de Naeyer, 538-540.



Implantation de l'immeuble, vue de l'enfilade et vue de l'immeuble (©Brugis, Google maps et Urban.brussels)

CONTEXTE ET DEMANDE

Cet immeuble à appartements moderniste, construit en 1970, affiche une façade soignée, caractérisée avant tout par des balcons en béton dont les garde-corps sont à panneaux de verre clair et verre blanc translucide, avec agrafes et main courante en aluminium anodisé, faisant écho au matériau de la porte d'entrée et des portes-fenêtres coulissantes. Il a été surhaussé d'un cinquième étage.

La demande porte sur le remplacement des châssis de fenêtres et de la porte d'entrée d'origine en aluminium anodisé par des châssis PVC de ton « gris basalte », en façade avant et en façade arrière. Après visite sur place, il s'avère que les travaux ont déjà été exécutés.

AVIS

Tout d'abord, l'Assemblée déplore fortement que les travaux aient été réalisés avant la délivrance du permis. Elle précise ensuite que cette intervention, sans porter atteinte aux maisons Art Nouveau classées situées de l'autre côté du boulevard arboré, est regrettable : ces châssis en aluminium étaient, par leur teinte claire et leur aspect brillant, représentatifs de ce type d'architecture. Elle remarque que les

1/2

nouveaux châssis, par leur nouveau matériau, leur texture mate et leur ton foncé, entrent en dissonance avec les garde-corps métalliques encore en place. L'Assemblée regrette cette perte de cette cohérence de l'ensemble de l'immeuble.



Elévations d'origine et projetée (extr. du dossier de demande) Vue de la façade il y a peu et vue actuelle (©Urban.brussels et ©crms)

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. : svalcke@urban.brussels ; tjacobs@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ;
gvandebrouck@urban.brussels ; pjelli@urban.brussels ; dsourbi@urban.brussels ; bannegarn@urban.brussels ;
savina.demeus@brucity.be ; commissionconcertation.urbanisme@brucity.be ; opp.patrimoine@brucity.be ;
cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels